

## COMMENT DEVENIR JSP ?

Être âgé de 12 à 18 ans



Produire :

- un certificat médical d'aptitude physiques
- un certificat de vaccination antitétanique,
- une autorisation parentale.

Adressez votre candidature au centre d'incendie et de secours le plus proche de votre domicile.



Les inscriptions coïncident avec la rentrée scolaire.

À noter : les jeunes de nationalité étrangère peuvent, eux aussi, devenir JSP.

Posez toutes vos questions sur

[volontariat@sdis02.fr](mailto:volontariat@sdis02.fr)

ou

03 64 16 10 59



**Service Départemental  
d'Incendie et de Secours  
de l'Aisne**

Rue William Henry Waddington  
02007 Laon Cedex  
Tél. 03 64 16 10 00  
Fax. 03 64 16 10 03



▶ **34**  
sections pour  
vous accueillir



Prenez contact avec le Centre  
d'Incendie et de Secours  
le plus proche de votre domicile.

# J S P

eunes apeurs ompiers

Rejoignez les

**490**  
Jeunes  
Sapeurs-Pompiers



**34**  
sections pour  
vous accueillir

Rejoignez nous sur



@sdis02



# Le parcours d'un Jeune Sapeur-Pompier

Devenir Jeune Sapeur-Pompier, c'est vivre une expérience unique



s'initier au secourisme et à la lutte contre l'incendie,

savoir protéger les biens et l'environnement,

connaître le fonctionnement des services d'incendie et de secours,

découvrir les véhicules spécialisés,

suivre une éducation civique et développer ainsi un véritable esprit de solidarité, de civisme et d'altruisme,

mais aussi pratiquer le sport.

Même s'il ne devient pas, à terme, sapeur-pompier volontaire ou professionnel, le jeune sapeur-pompier aura acquis un savoir, un savoir-faire et un savoir-être qui lui seront utiles tout au long de sa vie.

## Objectif de la formation



**PRÉPARER** les jeunes à intégrer les services d'incendie et de secours et à devenir des citoyens actifs.

**APPRENDRE** les techniques de sécurité civile, développer leurs aptitudes physiques et leur sens civique.

**OBTENIR** le Brevet National de Jeune Sapeur-Pompier qui constitue une unité de valeur reconnue et prise en compte lors de son recrutement comme sapeur-pompier volontaire ou professionnel.

### 4 modules

#### JSP 1

de 12 à 13 ans (notions élémentaires sur le feu, découverte du matériel incendie et apprentissage de l'alerte et de la protection),

#### JPS 2

13 à 14 ans (connaissances sur les manoeuvres et l'emploi du matériel incendie, culture administrative et sécurité civile),

#### JSP3

14 à 15 ans au plus (capacité à réaliser les manoeuvres incendie et de sauvetage).

#### JSP4

pour les 15 à 18 ans (réalisation de manoeuvres sous appareil respiratoire isolant, exploitation des transmissions et formation aux premiers secours en équipe).

#### BREVET NATIONAL

les JSP qui ont réussi les modules JSP 1 à JSP 4 peuvent se présenter au brevet national à partir de 16 ans.

## La formation

Elle a lieu une à deux fois par semaine, souvent le samedi ou le dimanche matin, dans un centre d'incendie et de secours.



### Par qui la formation est-elle assurée ?

La formation des JSP incombe à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Aisne. Ce sont des sapeurs-pompiers volontaires ou professionnels qui encadrent bénévolement les sections de Jeunes Sapeurs-Pompiers.